

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Comptes rendus en prépublication

Rachida BRAHIM, *La Race tue deux fois. Une histoire
des crimes racistes en France (1970-2000)*

Nicolas Sembel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ress/7758>

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Ce document a été généré automatiquement le 25 août 2021.

© Librairie Droz

Rachida BRAHIM, *La Race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*

Nicolas Sembel

RÉFÉRENCE

Rachida BRAHIM, 2020, *La Race tue deux fois. Une histoire des crimes racistes en France (1970-2000)*, Paris, Éditions Syllepse, 228 p.

- 1 Le livre de Rachida Brahim est un cri objectivé. Si la souffrance des victimes et le militantisme comme évidences et comme alertes affleurent à chaque page, l'objectivation sociologique structure l'ouvrage dans son ensemble. L'objet est indiqué dans son sous-titre, et porte sur l'histoire des « crimes racistes » en France entre 1970 et 2000, précisément entre la « vague » des crimes « dénoncés comme étant racistes » (p. 14) de 1973, contre des arabes à Marseille, et la loi Lellouche de 2003, qui reconnaît le mobile raciste comme aggravant. Le titre du livre renvoie au fait que la victime est comme morte deux fois, par le crime et par la non-reconnaissance juridique de sa spécificité, puisque sur la période considérée, le criminel raciste présumé ne peut pas être condamné pour une spécificité raciste de son acte, mais « seulement » pour le fait d'avoir tué. Et les proches de la victime, les membres d'une communauté, sont également comme « tués » deux fois, « physiquement en raison du coup porté et psychiquement suite aux verdicts prononcés » (p. 137).
- 2 Cette contribution définit la race sans guillemets, comme construction, comme représentation, comme matrice du racisme, et comme produit de la racialisation : « la race, c'est-à-dire la construction au sein de la société d'une catégorie de personnes associée à un danger contre lequel il faut se défendre » (p. 117), discriminer, violenter, guerroyer, « non pas en faisant mourir, mais en laissant mourir, en exposant davantage à la mort une partie de la population » (p. 119) – laquelle est construite en « sous-race »

(p. 120) (dernier exemple en date selon elle : les migrants de la Méditerranée, cités p. 216). Elle produit des effets sociaux réels, à un point tel que Rachida Brahim reconnaît avoir été elle-même « déroutée » par son enquête (p. 216). Si elle semble en avoir fait l'expérience personnellement (« Nous refusons catégoriquement d'être violentés en raison de notre visage, de notre nom, de notre filiation », p. 11), l'auteure n'en pose pas pour autant cette expérience comme un préalable nécessaire pour enquêter. Mais en tant qu'elle est à l'origine d'une souffrance exprimée, d'un militantisme supposé et de la réflexivité auto-analysée de Rachida Brahim, elle doit être objectivée ; si du moins l'on est d'accord avec ce principe de base de la distance à l'objet qui n'impose pas pour autant de lui être étranger, ni de s'interdire l'observation participante. En « retour », si une telle expérience, une telle souffrance et un tel militantisme font défaut, il faut *tout autant* faire un travail équivalent de réflexivité auto-analytique pour pouvoir construire avec autant d'exigence et d'efficacité son rapport à un tel objet. Lequel est, dans ce second cas, étranger au vécu direct, quotidien, du chercheur, – quand bien même ce dernier serait, ou non, touché par la souffrance, et/ou militant de la même cause. La réflexivité n'est pas réservée aux dominés.

- 3 S'il n'est aucunement mentionné que ce livre est issu d'une thèse de sociologie, en une sorte de travail de deuil apparemment aussi nécessaire que productif, Rachida Brahim n'en reste pas moins sociologue, et sa contribution, de nature sociologique. Les historiens et les juristes trouveront certainement à redire à propos de la construction sociologique de son objet qui s'appuie sur les deux dimensions nécessairement tronquées relevant de leur spécialité. L'index permet de quantifier des références à 30 textes juridiques et 60 communes, lieux de crimes racistes ; Marseille vient largement en tête avec près de 50 renvois. « Socio-histoire » ou « histoire sociale » aurait été un sous-titre plus juste ; mais « sociologie » serait selon nous le plus approprié ; il s'agit d'une sociologie du passé, sur la base d'un matériau du passé, qu'il faut « déchiffrer », 731 « cas » renseignés et recoupés par des archives issues du ministère de l'intérieur, de l'Assemblée nationale, de journaux, notamment algériens, et d'associations, etc. Un tableau en annexe aurait été utile, pour les sources, les « cas », les entretiens éventuels, même si l'ouvrage semble volontairement condensé. La transformation de ce matériau en données permet de dérouler une description objectivée des crimes (chap. 1), une typologie des violences idéologiques, situationnelles, disciplinaires (chap. 2), une sociologie de la politique d'immigration française (chap. 3), une typologie des morts (figures du « travailleur arabe » et du « jeune de banlieue ») (chap. 4), une analyse de la parole des vivants (chap. 5), une sociologie des crimes et de leur triple négation, politique en 1970-1980 (chap. 6), juridique en 1980-1990 (chap. 7), législative en 1990-2003 (chap. 8). La délimitation de l'objet peut faire discussion, comme à chaque cas. S'il n'y a pas d'entretiens signalés (malgré un doute p. 135 sur des personnes interrogées), ni côté victimes ni – pourquoi pas – côté meurtriers, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de « sujets » dans cette enquête ; en effet, même les morts redeviennent des sujets et ne sont pas qu'une liste. Le regard sociologique commande la contextualisation limitée du passé (historique) et l'analyse certainement discutabile des textes (juridiques), mais ces limites peuvent aussi être des points forts sociologiques : Rachida Brahim retrouve le principe durkheimien et maussien de limitation drastique de la contextualisation des historiens, et la définition bourdieusienne des juristes comme « gardiens de l'hypocrisie collective ».

- 4 Mais le tour de force de sociologie réflexive, sans que cela ne soit un objectif affiché d'ailleurs, réside selon nous dans la rédaction de l'introduction et de la conclusion. Nous faisons l'hypothèse que le deuil de la thèse (si deuil il y a eu) a permis à Rachida Brahim de produire ces deux textes de respectivement huit et six pages. Dans le cadre formel de ces deux exercices, le lecteur découvre la triple objectivation d'une trajectoire, d'un militantisme et d'un rapport à la sociologie, parfaitement servie par un style qui semble lui-même le fruit d'un long processus d'objectivation, fût-il celui d'une « vieille sorcière », justement parce que ses savoirs sont ancrés dans une pratique, des contextes (p. 218). « Paradoxalement, cette douleur est sans doute notre meilleure chance. [...] [Par elle] [n]ous accédons à notre âme. Elle présente l'indéniable avantage de n'être d'aucune race, d'aucune classe, d'aucun genre » (p. 11). L'ensemble peut alors être dédié « à nos défunts », ce « nos » n'est pas identitaire ou communautaire mais universalisant, par la réflexivité, par une auto-socio-analyse qui est une « sortie de soi » (Durkheim et Mauss). Nous ne mentionnerons que la première et la dernière phrase du livre, ce qui donne un aperçu du contexte, du cadre, du chemin et du résultat. « Sur les parois de mon cervelet subsiste le tracé d'une langue que je ne sais ni lire ni écrire » (p. 9) ; « Aujourd'hui, être capable de regarder en face le phénomène de racialisation, c'est dire que nous tenons absolument aux valeurs démocratiques et que notre lucidité n'a pas encore totalement altéré notre capacité d'engagement en faveur de ces valeurs » (p. 218). La trajectoire apparaît dans le premier extrait, le militantisme dans le second, le rapport à la sociologie s'amorce dans les deux.
- 5 Quel est le principal résultat produit par la conjonction de ces trois éléments, soumise à la construction de l'objet ? Le problème abordé ne peut être circonscrit à des individus, quelques « travailleurs arabes » ou à quelques « jeunes de banlieue » qui se font tuer par quelques excités non représentatifs d'un mouvement, et à quelques « jeunes de banlieue » qui s'entretueraient par règlements de compte. Le livre dévoile une « structure raciste qui assure la pérennité de ces violences » qui touchent, et gouvernent, des cas individualisés, médiatisés, victimisés, ou « tués deux fois », lesquels demandent à être objectivés pour qu'ils ne soient plus des cas particuliers, parallèlement à une démarche de justice qui doit viser le même but, et jouer son rôle de réparation. Ces violences sont soit « idéologiques », revendiquées politiquement, majoritaires dans la typologie, sans pour autant pouvoir faire l'objet d'une qualification de racisme en cas de procès ; « situationnelles », dans un contexte d'interactions où l'élément raciste est individuel ou collectif ; « disciplinaires », au cours d'opérations policières où se concrétise « la nécessité de discipliner les migrants maghrébins et leurs descendants » (p. 63). En résumé, « ce que partagent les morts, c'est une condition qui les expose à une violence spécifique » (p. 97), celle liée à une culture construite comme problématique, immuable, héréditaire et contagieuse (tous ces qualificatifs sont illustrés empiriquement). Les (sur)vivants ne sont pas en reste : « plus l'expérience du racisme et de son impunité se répète, plus elle saccage votre bouche, provoque une honte dense et l'envie insensée de rester assis à même le sol afin d'accepter sa place » (p. 123). Si les arabes « sont détestés, c'est qu'ils sont détestables » (p. 146), « indésirables », « inassimilables ». Au-delà des victimes individuelles, une « victime collective » se constitue (p. 138), et une mémoire aussi, comme a pu le montrer par exemple John Ogbu (non cité), autant de sources d'une « victimisation secondaire » qui se cristallise lors de l'entrée dans le processus d'une réparation souvent impossible, toujours difficile.

- 6 La défiance personnelle et militante se transforme en objectivation sociologique plus ou moins réussie selon les (nombreux) cas reflétant l'ensemble des rapports de force en jeu dans la mise en œuvre d'une politique publique. Par exemple, suite à la promulgation « historique » de la loi Pleven de 1972 contre le racisme, laquelle invisibilise paradoxalement les crimes du même nom (« caractère racial non établi », euphémisation de la violence, etc.), malgré l'action parlementaire d'Alain Terrenoire en amont ou l'avertissement de Claudine Guillaumin sur la puissance de « l'idéologie raciste » la même année. Quand se constate « l'implicite reconduite du principe de sélection ethnique » (p. 76), démontré par Patrick Weil, Vincent Viet, Antoine Spire et Gérard Noiriel (d'autres travaux non cités de cet auteur vont dans le sens de l'argumentation de Rachida Brahim), lequel principe éclaire notamment la résistance aux initiatives internationales (convention de l'ONU de 1965, rapport Gerald Ford de 1991, Traité d'Amsterdam de 1997). Ou bien quand se perpétue « l'indifférence aux différences », loi après loi, avec celle de janvier 1985, la loi Gayssot de juillet 1990 (malgré l'action parlementaire de Guy Ducloux, le « rénovateur » François Asensi rejette la proposition faisant du mobile raciste une circonstance aggravante), la prometteuse loi Aubry de novembre 2001 non prolongée par la loi Lellouche de février 2003. À chaque fois, même en 2003, prévaut en définitif ce principe républicain contesté qui « consiste à appliquer des règles communes à des groupes qui ont auparavant été différenciés » (p. 214). « En étant aveugle à la race qui continue à être produite au sein du corps social, l'universalisme perpétue les rapports sociaux de race » (p. 215), avec pour conséquence une sorte de « racisme introuvable », ou impossible – impensé et refoulé ; pourtant à nouveau en question lors d'une salve de quatre morts (à Paris, Chambéry, Wattrelos, Arcachon) en quelques jours d'avril 1993. La reconnaissance d'un délit d'arabicide, comme aujourd'hui les débats autour de celui de féminicide, serait-il l'objectif ?
- 7 En conclusion, des politiques de « déracialisation » ou de « dépolitisation » des affaires (notamment en retournant la racialisation et la politisation *de facto* contre les victimes) et de « dissimulation » des mobiles racistes, entretiennent un « racisme d'État [...] qu'une société va exercer sur elle-même » (Michel Foucault) au prix de violents enjeux de luttes internes, ayant produit par exemple le traitement de la folie (« l'homme arabe est souvent un homme fou ou ivre », p. 149) tout comme le génocide colonisateur et son traumatisme, ses « sillons », post-coloniaux.
- 8 Le bilan de ces années n'est pas celui que défend politiquement, ou voudrait défendre, ce livre ; car ce bilan valide une hypothèse objective, d'une sociologie jugée par l'auteure « surplombante », en général jugée coupée des « capacités d'engagement ». 1972 est aussi l'année de naissance du Front national, parti d'extrême droite transfiguré en un Rassemblement national qui est aux portes du pouvoir présidentiel en France 50 ans plus tard grâce à ses avancées électorales depuis 1983. Et ce malgré les condamnations judiciaires, les affaires politiques, les exclusions de militants, le contexte d'« une vague de violences ouvertement raciste, sans précédent, depuis les années sombres de l'entre-deux-guerres et de l'Occupation » (motif d'une proposition de loi de novembre 2002), et le constat que « c'est, encore et toujours, à l'extrême-droite qu'on trouve le plus de racistes et d'antisémites » (rapport de la CNCDH, 2003). Profitant des ambivalences républicaines (voir à nouveau Noiriel), que reflète aujourd'hui, par exemple, une laïcité trop systématiquement reliée à la figure de la « femme voilée », laquelle redouble celle du « jeune de banlieue » et pourrait constituer

un néologisme identique à celui d'«immigrationsauvage» identifié par Simone Bonnafous en 1991, dans *L'Immigration prise aux mots* (Kimé) : la « femmevoilée ». Ce mouvement d'extrême droite a déjà gagné la bataille de l'hégémonie culturelle, au sens de Gramsci, ce qu'ont montré par exemple ce même travail de Bonnafous, objectivant l'ampleur de l'impensé raciste et xénophobe dans la presse française (1974-1984) ; ou celui d'Erwan Lecœur en 2003, *Un néo-populisme à la française. Trente ans de Front National* (La Découverte). Victoire qui marque la défaite politique, idéologique, culturelle, « émotionnelle », mais pas sociologique, de la reconnaissance de la réalité du racisme évoqué dans l'ouvrage de Rachida Brahim.

AUTEURS

NICOLAS SEMBEL

Aix-Marseille Université, ADEF